

AFFAIRE N°8 - Attribution d'une subvention de 10 000,00 Frs à la Ligue Réunionnaise de Hand-Ball.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Ligue Réunionnaise de Hand-Ball a sollicité de la Commune une subvention pour financer partiellement la tournée en Métropole d'une équipe de Hand-Ball.

Compte tenu du fait que treize dionysiens ont été sélectionnés, je vous demande l'autorisation de verser à la Ligue Réunionnaise de Hand-Ball la somme de 10 000,00 Frs.

Les crédits sont prévus au chapitre 945 - article 657 - Subventions à Divers - du Budget Primitif 1977.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

C'est une ancienne demande. C'est une régularisation.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

x

x

x

Oie
Pour le Prefet et par délégation
le Directeur des Finances
et des Collectivités Locales
Signé: Paul PASTOR
Pour copie conforme
St Denis, le 4 mai 1977
Le Chef de Bureau délégué
J. LAOSTE